

QUELS PRODUITS ACHETER EN VRAC (ET OÙ LES TROUVER) ?

ARTICLES

[mise à jour : 11/2020]



Céréales, noix, riz, biscuits, chocolat, farine... Voici tous les produits disponibles en vrac et les bonnes adresses pour les acheter.

Le vrac, c'est la star du zéro déchet. Autrefois limité à quelques grands classiques, le choix de produits en vrac s'est considérablement étendu avec l'arrivée des magasins spécialisés.

> **Voir aussi :** [Les 7 astuces zéro déchets pour alléger sa poubelle au quotidien](#)

Alors que peut-on acheter en vrac ? Et où faire ses courses ? On fait le point.

Sommaire :

- [Quels sont les magasins qui vendent du vrac ?](#)
- [Que trouve-t-on dans ces magasins ?](#)
- [Comment trouver un magasin qui vend du vrac ?](#)
- [Quels magasins vont accepter mes contenants ?](#)
- [Et si le vrac n'est pas possible ?](#)

Quels sont les magasins qui vendent du vrac ?

Plusieurs types de magasins vendent du vrac :

- Les magasins de vrac. Spécialisés dans la vente en vrac, ils ont connu un essor conséquent ces dernières années. Ce sont essentiellement des magasins indépendants.^[1]
> Trouver un magasin près de chez soi avec notre [liste de magasins de vrac et zéro déchet](#).
- Les magasins bio, spécialisés dans la vente de produits issus de l'agriculture biologique.
- Les supermarchés « traditionnels ».
- Les marchés en plein air ou couverts, hebdomadaires ou quotidiens.
- Les commerces spécialisés (fromagerie, boucherie, poissonnerie, boulangerie...), fixes ou mobiles.
- Les ventes de producteurs : GAC, GASAP, paniers bio, ventes à la ferme (même si pour les

fermes c'est souvent hybride production propre / mini supermarché).^[2]

- Des sites de vente en ligne.

Quels produits trouve-t-on dans ces magasins ?

Les produits très répandus

Il est facile d'acheter en vrac des **fruits et légumes**, du **pain**, des **olives**, des **œufs** et des produits à la découpe (**viande** et charcuterie, **fromages**, **poisson**).

C'est un peu la vente en vrac « historique », qui n'a jamais vraiment cessé. Bien sûr, chaque magasin a ses spécificités. On ne trouvera de poisson à la découpe que dans des commerces spécialisés et de grands supermarchés. De même, la diversité d'un marché sera celle de ses ambulants, tout n'est pas nécessairement disponible.

Les produits qu'on trouve assez facilement

Plus spécifiques mais assez faciles à trouver sont les **aliments secs** : des noix (noix, amandes, noisettes...), des graines (sésame, pavot, lin), des fruits secs, des légumineuses (lentilles, pois chiches, haricots...), du riz, du quinoa, des céréales, des pâtes. Dans une certaine mesure, on trouve aussi du sucre, des épices, de la farine, du café et thé/tisanes, des bonbons.

Ces produits sont souvent disponibles en vrac dans les magasins bio ou les épiceries spécialisées, plus rarement sur les marchés ou en supermarché (même s'il y a de plus de plus de rayon vrac pour des produits secs dans ces derniers).

Les produits plus difficiles à trouver en vrac

Enfin, il y a les produits **plus difficiles à trouver en vrac** comme les **biscuits**, le **chocolat** (et de manière générale la plupart des **produits transformés** ou spécifiques à une cuisine en particulier), le **beurre**, les **huiles** et **vinaigres**, le **yaourt**, la plupart des **boissons liquides** (jus, vins...), etc. À noter : la vente d'huile d'olive « pure » en vrac est interdite au niveau européen.^[3]

Pour trouver ces produits en vrac, on se rend plutôt dans des magasins de vrac et certains magasins bio ou commerces spécialisés.

On peut ajouter à la liste des produits moins largement répandus :

- les produits d'hygiène et les **cosmétiques** comme le savon, la crème, le parfum, le dentifrice, l'après shampoing ;
- les **produits d'entretien** comme la lessive, les produits de vaisselle, les pastilles lave-vaisselle ;
- les produits de **jardinerie** (bulbes, terreau...), de bricolage et les aliments pour chiens et chats (même si on trouve des croquettes en vrac).

Pour les cosmétiques, on trouve encore assez facilement des cosmétiques solides (savon, shampoing, déo...).

> Lire aussi : [Quel savon choisir pour se laver au naturel ?](#)

Pour les produits d'entretien, on voit de plus en plus de distributeurs pour remplir son bidon.

> Voir aussi : [Les 7 produits d'entretien naturels indispensables à la maison](#)

Comment trouver un magasin qui vend du vrac ?

Il y a bien sûr notre [liste des magasins 100% vrac ou proposant une gamme étendue de vrac](#), à Bruxelles et en Wallonie. On y trouve aussi plusieurs adresses de magasins spécialisés dans les cosmétiques ou les accessoires zéro déchet par exemple.

Mais on va aussi trouver de bonnes adresses (qui vendent en vrac) sur :

- Les groupes Facebook : régionaux, locaux (par ex. ceux des régions ou communes Zéro déchet) ou le [groupe Zéro Déchet d'écoconso](#).
- Les GAC et GASAP ([repris sur la carte du RCR](#))
- Des coopératives comme [Bees-Coop](#) (Schaerbeek), les comptoirs [d'Agricovert](#) ou de [Paysans-Artisans](#)
- De manière générale, les points de vente bio en Wallonie et à Bruxelles sur le site de [Biowallonie](#)
- [Vente à la ferme](#) (Wallonie - carte de la Fédération des Jeunes Agriculteurs)
- Le site des [marchés](#) de Belgique
- [Lowco.org](#), le site qui vous dit quels sont les magasins locaux près de chez vous.
- ...

Quels magasins vont accepter mes contenants ?

Pratiquement tous les magasins de vrac ou les magasins bio qui vendent du vrac vont accepter les emballages qu'on leur apporte. C'est le cas aussi de plusieurs magasins « traditionnels » (supermarchés classiques, détaillants) qui vendent des produits en vrac ou à la découpe.

L'AFSCA n'interdit absolument pas de venir avec ses propres contenants (si du moins ceux-ci sont adaptés : propres, prévus pour un usage alimentaire...).^[4] Même en cas de pandémie virale !^[5] Aucun magasin n'est cependant tenu d'accepter le contenant qu'on lui apporte s'il estime que l'emballage ne convient pas.

Pour se faciliter la vie, on peut d'abord aller voir la liste des magasins qui acceptent les récipients qu'on leur apporte sur la [carte de Zero Waste Belgium](#).



Quand on achète en vrac, il n'y a pas d'emballage pour "protéger" le produit. On fait donc bien attention à la conservation, une fois rentré à la maison.

> Lire aussi : [6 conseils pour bien conserver ses aliments en vrac](#)

Et si le vrac n'est pas possible ?

Il n'y a pas que le vrac qui permet le zéro déchet. On peut aussi se passer d'emballage (jetable) en achetant des produits vendus dans des **emballages consignés**.

Tous les produits alimentaires ne sont pas concernés, mais on peut encore trouver facilement :

- du vin (ceux embouteillés par Delhaize ou Colruyt par exemple) ;
- de la bière (même si beaucoup de petites brasseries utilisent des bouteilles jetables) ;
- de l'eau (belge, pour qu'elle parcoure moins de kilomètres, même si la meilleure option reste de [boire de l'eau du robinet](#)) ;
- certains jus (Pajotenland, Oxfam) ;
- du yaourt (en magasin bio) ;
- certains pâtes végétaux (en magasin bio).

L'emballage réutilisable, même s'il doit être lavé, a un meilleur bilan environnemental qu'un jetable, à condition que l'embouteillage soit fait « localement ».

Plus d'infos

- [Les 7 astuces zéro déchets pour alléger sa poubelle au quotidien](#)
 - [6 conseils pour bien conserver ses aliments en vrac](#)
-

[1] +46% entre 2017 et 2018 selon *Le Soir* qui s'était basé sur l'évolution de notre liste de magasins de vrac. « Quand le vrac casse la baraque », *Le Soir*, 21/09/18. En 2018 il y avait 150 magasins, en novembre 2020, 205 recensés.

[2] Paniers bio, GAC, GASAP etc. : [les différences sur gasap.be](https://www.gasap.be).

[3] L'article 2 du règlement européen [29/2012](#) impose la vente d'huile d'olive sous forme conditionnée. Sont concernées les huiles d'olive « nature » (cf. [annexe XVI du règlement 1234/2007](#)). Ne seraient pas concernées les huiles aromatisées. Il y a même un [arrêté \(belge\) de 1974 relatif aux huiles comestibles](#) qui interdit dans son article 2, d), la vente au détail d'huile non préemballée (a priori toutes les huiles comestibles).

[4] « [Faire ses courses alimentaires avec ses propres récipients : bien sûr !](#) », AFSCA 2019.

[5] Même si, dans les faits, de nombreux commerçants les refusent, par prudence. L'AFSCA, sans l'interdire, déconseille l'usage de contenants personnels chez les bouchers, boulangers, traiteurs.

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <mailto:rdebruyn@ecoconso.be>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[3] <https://www.ecoconso.be/fr/content/les-7-astuces-zero-dechet-pour-alleger-sa-poubelle-au-quotidien>

[4] <http://www.ecoconso.be/fr/content/magasins-de-frac-et-zero-dechet-de-wallonie-et-bruxelles>

[5] <https://www.ecoconso.be/fr/content/quel-savon-choisir-pour-se-laver-au-naturel>

[6] <https://www.ecoconso.be/fr/content/les-produits-dentretien-naturels-indispensables-la-maison>

[7] https://www.facebook.com/groups/objectifzerodechet/?__xts__%5b0%5d=68.ARDkAyAaqRS9iHh2vRdCrIMybTletXM7E_73hq8GIWJgfE_9WPvWeoLrLDrzkmgj_k3H-djblxAR9j2q_so74iGUmc7sWw7ISAC0fl_2Hbl0MQCHNFHN3gv8wVTg529ePRjYTQkFnbVMIQikZZW1F3H93ChW_vdex67G0EZLALETM22dnVr84bB-8w1wop0lUXOPGsDqp7z8nu583i8_Uf-BOHw6SIVddm06i9pL6p50R7GcrdY_IXN1sQP7_75vll-qXopM4uE7Of0Er8VwfpW2K4YA8f-PeGONqjqcpvkLYc4kfuzc_gyGbp3pDZgKdDR&__tn__=HH-R

[8] <http://www.asblrcr.be/carto>

[9] <http://bees-coop.be/>

[10] https://www.agricouvert.be/?page_id=2750

[11] <https://paysans-artisans.be/magasins-et-points-de-raliment/les-magasins/>

[12] https://www.biowallonie.com/acteursbio/?q=&idx=wp_posts_post&p=0&dFR%5Btaxonomies.acteurs%5D%5B0%5D=Point%20de%20vente

[13] <http://www.alimentationdequalite.be/blog/points-de-vente-a-la-ferme-privilegions-les-circuits-courts.html>

[14] <http://www.marches-de-belgique.be/marches-de-belgique/>

[15] <https://lowco.org/>

[16] <http://www.zerowastebelgium.org/>

[17] <https://www.ecoconso.be/fr/content/6-conseils-pour-bien-conserver-ses-aliments-en-frac>

[18] <https://www.ecoconso.be/fr/content/sante-leau-du-robinet-est-elle-vraiment-potable>

[19] <https://gasap.be/paniers-bio-gasap-gac-depots-de/>

[20] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32012R0029&from=FR>

[21] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:02007R1234-20131231&from=EN#tocId590>

[22] http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a.pl

[23] <http://www.afsca.be/consommateurs/viepratique/achats/propreemballage/>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

